

DECLARATION

Depuis le mois de février l'inflation a augmenté régulièrement jusqu'à atteindre en novembre 6,2%.

A la demande des salariés par l'intermédiaire de leurs élus et sous l'impulsion de la CGT et d'autres syndicats, nous avons demandé à Mme Agnès CHAPAZZ de rouvrir les NAO avant la fin du mois de septembre.

Les Augmentations de salaire (AG) pour les usines Françaises se situent entre 2.4% et 3% pour l'année 2022. Le 27 septembre le groupe a décidé de rajouter 2% d'AG à compter du 1^{er} octobre pour l'ensemble des salariés d'AMCOR hors cadre afin de faire face à l'inflation.

Pour l'ensemble des salariés cette augmentation est bien sur la bienvenue même si celle-ci se trouve tout de même en dessous de l'inflation de cette année. Après cette annonce nous aurions pu penser que le groupe AMCOR avait compris qu'il fallait augmenter les salaires face à l'inflation et la perte de pouvoir d'achat des travailleurs. Mais cette annonce a été de courte durée puisque celle-ci sera déduite des NAO 2023.

Alors faisons un petit calcul : Pour un salaire de 2 000€ brut mensuel cela représente 3 fois 40€ soit 120€ à déduire 23% de cotisations sociales cela représente 92,40€ net. C'est-à-dire moins que le chèque inflation 100€ distribué par le gouvernement aux salariés qui avaient moins de 2 000€ net par mois.

Pour l'ensemble du personnel ainsi que les syndicats il est inconcevable de déduire ces 2% des prochaines NAO.

En effet, l'inflation va encore augmenter car le bouclier tarifaire des énergies va fortement diminuer voire disparaître. Dès le mois de janvier 2023 :

Augmentation de 15% du prix du gaz et de l'électricité.

L'annonce de l'Arabie Saoudite de réduire sa production journalière de 2 millions de baril de pétrole va faire augmenter le prix du baril, d'autant plus que les ristournes du gouvernement et de Total ne seront plus en vigueur.

Cela veut dire que le tarif de 2€ le litre de carburant voire plus deviendra la norme.

Le prix de l'alimentation qui est à ce jour de + de 15% en moyenne, va continuer à augmenter car les répercussions de prix des industriels et transport vont se poursuivre.

Ce qui veut dire que toutes ces hausses impacteront les consommateurs dont nous faisons partie.

Selon les économistes, il est fort probable que l'inflation soit aux alentours de 10% pour l'année 2023.

C'est pour cela qu'à l'unanimité des organisations syndicales présentent au comité de groupe France préfèrent prévenir la direction que si le groupe veut absolument déduire les 2% d'AG versés au mois d'octobre, ils lanceront une grève illimitée dans tous les sites dès le début de l'année.

Le groupe AMCOR annonce tous les ans des résultats financiers à 2 chiffres en distribuant toujours plus de dividendes aux actionnaires, tout cela au détriment des investissements, des conditions de travail et des salaires. Il est plus que temps pour sauver nos usines que tout cela change car le constat fait sur tous les sites est que les salariés partent ou ne souhaitent pas être embauchés lorsqu'ils sont intérimaires. Les causes sont toujours les mêmes, le salaire, les conditions de travail 3x8, port des EPI à outrance ainsi qu'un manque de valorisation (valeur travail). Attention à ne pas minimiser en pensant déduire ces 2% en fin de négociations par rapport à l'inflation.

Les organisations syndicales du comité de groupe France